

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2017–2018

29 MAI 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL
SÉANCE DU MARDI 29 MAI 2018 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 81 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Insécabilité du statut des directeurs»	3
1.2	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) pour les enseignants et directeurs d'école»	3
1.3	Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Fermeture de la Maison des maths à Quaregnon»	5
1.4	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Maison des maths»	5
1.5	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancées des travaux du Mont de la Salle à Ciney»	7
1.6	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cinquième colloque international et sixième sommet du numérique en éducation à Montréal»	7
1.7	Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Consultation européenne par la Commission et sensibilisation aux débats européens au sein de nos écoles»	9
1.8	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Multiplicité des réseaux d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles»	10
1.9	Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport de l'OCAM et incidences éventuelles sur notre enseignement obligatoire»	11
1.10	Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Décret du 9 décembre 1999 portant assentiment à l'accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique entre la Communauté française de Belgique et la République française»	12
2	Ordre des travaux	13

Présidence de M. Laurent Henquet, vice-président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h15.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 81 du règlement)

1.1 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Insécabilité du statut des directeurs»

1.2 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) pour les enseignants et directeurs d'école»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – En vertu du décret fixant le statut des directeurs, la fonction de chef d'établissement est insécable. Cependant, compte tenu de la pénurie pour cette fonction, cette insécabilité pose plusieurs problèmes sur le terrain.

Premièrement, en raison du manque de candidats, les remplacements de chefs d'établissement sont de plus en plus difficiles, surtout lorsqu'il s'agit de directeurs avec classe, car il faut combiner en parallèle la fonction de chef d'établissement avec le titre nécessaire pour le cours en question: instituteur primaire ou maternel, maître spécial de seconde langue ou d'éducation physique, par exemple. Dans certains cas, le pouvoir organisateur (PO) parvient à trouver un directeur remplaçant, mais celui-ci dispose d'un titre différent du directeur titulaire. Cela remet évidemment en question la qualité du cours donné par ce directeur remplaçant qui ne dispose pas du titre, sachant que la durée de la charge peut aller jusqu'à maximum quinze semaines.

Pour ma part, j'estime que la scission entre les parties «direction» et «classe» serait possible sans double subventionnement, si le caractère insécable de la charge complète du directeur avec classe était modifié. À l'heure actuelle, les PO et administrations trouvent des solutions bancales en modifiant à chaque fois la dépêche. Mais cette solution n'est pas pratique et risque d'engendrer un certain nombre d'écritures et de documents,

donc d'erreurs, voire de doubles subventionnements qui seraient préjudiciables pour l'une ou l'autre partie. Considérant que la suppression de l'insécabilité de la charge de directeur dans le cas particulier du directeur avec classe n'aurait pas d'impact budgétaire, quels sont les freins à cette adaptation? Ne serait-ce pas une simplification administrative?

Deuxièmement, la circulaire 6033 du 25 janvier 2017 relative aux mesures d'aménagement de fin de carrière ne prévoit pas la possibilité pour les directeurs de passer à un temps partiel après 55 ans. Récemment, pour pallier la pénurie d'enseignants, Madame la Ministre, vous aviez évoqué la possibilité de rendre les disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) réversibles. Or, dans les communes rurales, la pénurie d'enseignants et de directeurs est criante.

Dès lors, en vue de les maintenir en place, pourquoi ne pas permettre aux chefs d'établissement de prendre un congé en fin de carrière dans les périodes de classe, pour un maximum de six ou douze périodes, à partir de 55 ans?

Des études sur la sécabilité du statut de directeur ont-elles eu lieu dans le cadre du Pacte? Compte tenu des perspectives budgétaires et de la nécessité d'encourager les directeurs à maintenir leur charge le plus longtemps possible, même à temps partiel, serait-il envisageable de scinder la fonction dans ce cadre? Enfin, quelles solutions envisagez-vous aux problèmes précités?

J'en viens à ma deuxième question. Dans le cadre des aménagements de fin de carrière, depuis la rentrée scolaire ou académique 2011-2012, les dispositions relatives aux DPPR ont été modifiées. À l'instar des enseignants, les directeurs des écoles fondamentales peuvent également bénéficier des DPPR.

En juin dernier, vous avez adopté un accord sectoriel en vue de maintenir les DPPR pour les enseignants et le personnel directeur. Actuellement, aucun changement n'est donc prévu. Néanmoins, on constate que les syndicats appellent leurs affiliés à introduire cette demande, tout en étant en fonction. Nous voyons ainsi, de manière régulière, une génération d'enseignants et directeurs introduire des demandes de congé sans les prester.

Au-delà d'une énième surcharge administrative pour les directions d'écoles, cela crée une instabilité au sein des équipes pédagogiques et des écoles. Des enseignants et des directeurs d'écoles risquent de quitter leurs établissements bien plus vite que prévu alors que les pouvoirs organisateurs peinent de plus en plus à trouver des candidats pour cette fonction.

Vous avez récemment déclaré vouloir donner la possibilité aux enseignants bénéficiant actuel-

lement du régime de préretraite de revenir enseigner et pallier ainsi la pénurie. Toutefois, un certain nombre de directeurs qui bénéficient également de ces DPPR sont, en parallèle, enseignants.

Pouvez-vous faire le point sur leur situation? À l'heure actuelle, quel est le nombre de directeurs et d'enseignants en DPPR? Parmi eux, combien ont moins de 65 ans? Disposez-vous d'une estimation du nombre de personnes susceptibles de reprendre leur charge de travail?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Vous avez raison en indiquant que, depuis 2012, les DPPR, qui étaient initialement pensés comme des plans d'accompagnement social à la suite de la suppression d'environ 3 500 emplois, essentiellement dans le secondaire dans les années 1990, ont été modifiés pour devenir des plans d'accompagnement de fin de carrière. Le dernier accord sectoriel ne modifie en rien le système actuel des DPPR. Il réaffirme simplement l'engagement du gouvernement à maintenir ce système.

Aujourd'hui, dans l'enseignement obligatoire et secondaire artistique à horaire réduit, 96 directeurs et sous-directeurs et 1 580 enseignants sont en DPPR. Pour plus de précisions, je peux vous transmettre le tableau fourni par mon administration. Aucun membre du personnel en DPPR n'a plus de 65 ans puisque, actuellement, l'âge légal de la pension est toujours fixé à 65 ans.

Quant aux enseignants en DPPR qui seraient susceptibles de reprendre leur charge de travail, je précise que ceux qui opteraient pour cette possibilité ne reprendraient pas nécessairement toute leur charge antérieure à leur DPPR. Ils pourraient, par exemple, passer d'un temps plein à un mi-temps, voire à un quart-temps.

Je ne peux pas vous donner un nombre précis à ce propos, mais je reçois régulièrement des courriers d'enseignants qui s'étonnent de se voir notifier qu'ils basculeront à la pension à la date P, c'est-à-dire à la première date d'ouverture du droit à la pension anticipée – actuellement, ce moment est plus souvent proche de leurs 60 ans que de leurs 65 ans –, alors qu'ils sont en DPPR à temps partiel et s'imaginaient pouvoir poursuivre jusqu'à l'âge légal de la pension.

Dans les témoignages reçus, nous relevons des cas d'enseignants dont la situation familiale et psychologique a changé et qui, après avoir arrêté il y a deux ans d'ici, désirent reprendre leur fonction, alors qu'ils sont en DPPR total ou partiel. Il est frustrant de devoir refuser leur demande alors que nous souffrons d'une pénurie d'enseignants dans certaines zones ou à certains moments de l'année. Cette problématique est à l'origine de tous les débats qui se sont tenus le mois dernier.

La question de l'insécabilité de la fonction de directeur a été longuement examinée avec tous les partenaires en 2011, dans le cadre des discussions concernant le DPPR. Le résultat des débats des acteurs de l'époque a été le maintien du principe d'insécabilité. C'était il y a sept ans.

L'avis n° 3 du Groupe central du Pacte pour un enseignement d'excellence évoque la fatigue de fin de carrière et suggère que des solutions de remplacement soient trouvées. En effet, l'insécabilité de la fonction de directeur est un obstacle à des fins de carrière aménagées, via les DPPR ou d'autres systèmes de prise de congé. Elle part du principe qu'il ne peut y avoir qu'un directeur dans une école et que sa présence à temps plein est nécessaire.

Toutefois, les opérateurs du chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence relatif aux directions réfléchissent à cette question. Même si cette interrogation n'est pas directement inscrite dans l'avis n° 3, je suis aussi régulièrement interpellée au sujet de l'aménagement de fin de carrière des directeurs. J'ai demandé que ce sujet soit ajouté aux autres questions du chantier «Directions» que le Pacte pour un enseignement d'excellence a mis en route quant au futur système de désignation de direction et à l'aménagement des fins de carrière. Quand nous parlons de *leadership* partagé, de travail collaboratif, nous devons pouvoir imaginer des solutions créatives qui permettent des fins de carrière un peu plus souples pour les directeurs.

Nous n'allons pas développer des pistes pour l'année scolaire prochaine, soyons clairs. En revanche, en même temps que nous traiterons le chantier «Directions», nous travaillerons sur des propositions plus proches de nos avis. Les acteurs sont parties prenantes à part entière et les positions ne sont pas forcément toujours unanimes. Personnellement, je trouve positif le fait que l'avis n° 3 souligne qu'il faut réfléchir à des solutions.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Eu égard aux DPPR et au nombre d'enseignants et de directeurs concernés aujourd'hui, il y a déjà un potentiel évident dans cette crise liée à la pénurie des enseignants, sur une base volontaire évidemment. Votre déclaration relative au DPPR partiel m'a interpellée. De même, je n'étais pas au courant de l'existence de ces notifications que reçoivent les enseignants qui seraient d'office en pension anticipée. Il y a donc sans doute matière à approfondir de ce côté-là.

Concernant l'insécabilité de la fonction de directeur, je ne connais pas les acteurs dont vous parlez systématiquement. Quel est leur profil? Connaissent-ils la ruralité? En effet, le fait qu'un directeur à temps plein doive obligatoirement être présent «physiquement» à l'école alors qu'il a peut-être neuf implantations et que cela lui est donc impossible me semble absurde. En ce qui me

concerne, lorsqu'il s'agit d'une petite école, je ne vois pas de problème à ce que le directeur ne soit présent que 18 périodes sur 24. Cela peut être organisé facilement et a lieu fréquemment. Il en va de même pour un directeur avec classe: présent en classe dans une implantation, il ne pourra l'être dans une autre. Il conviendrait donc de revoir cela.

Par ailleurs, vous avez parlé d'une décision de maintien qui a été prise en 2011. À l'époque, nous parlions peut-être déjà de pénurie, mais le problème n'avait certainement pas l'envergure qu'il a aujourd'hui. Il serait donc judicieux de revenir sur les décisions prises à ce moment-là. Je voudrais également que nous abordions la problématique du remplacement des directeurs avec classe qui ont un profil de maître spécial. Nous devons aujourd'hui remplacer le directeur et, dans une situation où un directeur, en même temps professeur d'éducation physique, est malade, nous ne pouvons pas demander à ce que le remplaçant donne cours d'éducation physique alors qu'il a un autre profil. Il y a donc là quelque chose à faire en faveur de la simplification administrative.

M. le président. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 14h25 et reprise à 14h40.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

(Mme Olga Zrihen prend la présidence)

1.3 Question de Mme Barbara Trachte à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Fermeture de la Maison des maths à Quaregnon»

1.4 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Maison des maths»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Il y a deux semaines, des articles de presse relayaient l'annonce de la fermeture de l'ASBL Maison des maths de Quaregnon, en raison du retrait du soutien financier de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Créée en 2015, cette association ambitionnait d'intéresser les jeunes aux mathématiques de manière ludique. En trois années d'existence, elle avait réussi à attirer quelque 50 000 jeunes dans ses murs. L'initiateur du projet venait par ailleurs d'être désigné «Wallon de l'année», en mars dernier.

Madame la Ministre, vous annoncez à la presse avoir décidé de ne pas libérer de nouveaux moyens en raison de «graves problèmes» de transparence dans la gouvernance, de conflit d'intérêts

et de gestion. Mais vous n'en disiez pas davantage. J'aurais donc souhaité en savoir plus par rapport à la fermeture de cette Maison des maths. Pouvez-vous nous indiquer le montant des aides octroyées par la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce projet les années précédentes, qu'il s'agisse de détachements ou de subventions, les motifs exacts du retrait de ces aides, les contrôles qui ont été effectués et, surtout, les démarches qui ont été mises en œuvre pour assurer néanmoins la pérennité de ce projet au bénéfice de ses destinataires.

M. Laurent Henquet (MR). – Le hasard fait que notre commission avait prévu de visiter cette Maison des maths au mois de mai ou de juin, visite reportée en octobre. Je pense finalement qu'elle n'aura pas lieu. La fin du projet est bien réelle, peut-on lire dans la presse.

Le directeur de la Maison des maths évoque un manque d'intérêt de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De votre côté, Madame la Ministre, vous réfutez cette accusation en dénonçant de graves problèmes de gestion, comme l'a souligné Mme Trachte. Un manque de transparence dans la gouvernance serait le problème. Qu'en est-il?

Certains voyages à l'étranger sembleraient avoir été organisés sur les fonds de l'ASBL. J'ai également eu écho de nombreuses démissions parmi le personnel, ainsi que d'une ardoise de 600 000 euros. Un possible conflit d'intérêts dans le chef de l'administrateur délégué de l'ASBL serait pointé. Pouvez-vous préciser votre position par rapport à ce deuxième point?

La qualité du projet étant démontrée, indépendamment des personnes, s'il s'avère que le problème est d'ordre purement organisationnel, êtes-vous prête à relancer l'initiative avec d'autres personnes? Dans l'affirmative, un budget est-il prévu?

Enfin, confirmez-vous que l'inspection des finances se soit saisie de ce dossier? A-t-on une idée du rapport? Et qu'en est-il du fisc?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – La Maison des maths propose un projet pédagogique de qualité qui n'est pas remis en cause ici. Depuis trois ans, la Fédération soutient financièrement la Maison des maths: 30 000 euros en 2015, 200 000 euros en 2016. Pour 2017, nous avons inscrit au budget une subvention de 150 000 euros. Un budget de 240 000 euros a également été prévu lors du conclave budgétaire pour 2018. La Région wallonne, à l'initiative du ministre Jeholet, soutient également le projet, notamment via une subvention de 240 000 euros qui était prévue en 2017. Je tiens d'ailleurs à souligner l'excellente collaboration entre la Région wallonne et la Fédération sur ce dossier. Nous avons d'ailleurs encore une réunion ce matin à ce sujet.

Par ailleurs, la qualité du projet pédagogique de la Maison des maths a entraîné une forte mobi-

lisation d'acteurs privés de la Région wallonne et de la Fédération. Malheureusement, la gestion de l'ASBL Entr'aide qui porte ce projet est déficiente. Malgré le soutien financier et humain dont elle a bénéficié, elle présente des dettes conséquentes auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles, notamment, et la gouvernance de l'ASBL souffre d'un manque de transparence préoccupant.

Des discussions entre les responsables du projet, les secteurs privé et public, et les inspections des finances de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été menées ces derniers mois, afin de trouver des solutions pérennes. Il a été proposé à l'ensemble des acteurs de mettre en place un plan financier permettant de rendre le projet soutenable sur le plan financier, mais aussi de clarifier les manquements dans la gestion de l'ASBL.

À cette fin et de manière concertée, la subvention prévue par la Région wallonne en 2017, à l'instar de la nôtre, était conditionnée à la réalisation d'un audit par l'administration wallonne. L'inspection des finances wallonne devait s'appuyer sur l'audit pour remettre un avis préalable à la liquidation des subventions. Toutefois, l'ASBL Entr'aide a annoncé, le 16 mai, sur les réseaux sociaux, la fermeture de la Maison des maths, avant même que l'inspection des finances ait remis son avis. Nous n'avons reçu aucun courrier officiel de la part de l'association. Nous lui avons donc écrit pour connaître ses intentions, mais nous attendons toujours une réponse. Le 17 mai, l'inspection des finances a rendu un avis défavorable, en rappelant les conditions préalables à tout subventionnement.

Depuis lors et en collaboration avec la Région wallonne, nous tentons de trouver des solutions pour permettre à l'activité d'être poursuivie dans une structure qui serait reconnue. L'objectif est de permettre l'intervention du secteur privé et du secteur public et de bénéficier d'un système de contrôle interne performant. Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'issue de ces discussions en cours.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Vous n'avez pas répondu à la question suivante: en dehors des subventions, des détachements ou d'autres aides ont-ils été accordés à la Maison des maths?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – En dehors des subventions, aucun soutien n'était prévu, mais les montants étaient importants.

Mme Barbara Trachte (Ecolo). – Je le confirme. En tout cas, la pérennité des activités est essentielle. J'entends que des audits ont été menés entre 2015 et 2017 et que la Maison des maths semble rencontrer un certain succès. Vous prenez donc les mesures nécessaires pour que les activités se poursuivent. Je me réjouis que vous nous teniez

au courant, des investigations, des avancées et des démarches entreprises dans ce dossier.

M. Laurent Henquet (MR). – La Fédération Wallonie-Bruxelles est manifestement le principal contributeur, puisque la Région wallonne n'est intervenue qu'en 2017. Cela étant, je connais certains enseignants qui travaillent à la Maison des maths en étant toujours payés par leur pouvoir organisateur (PO) d'origine, tandis que des intérimaires sont payés par le même PO pour les remplacer. Il semble que la Communauté française subventionne donc quinze détachements à temps plein en plus des subventions déjà accordées.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Il s'agit en fait de détachements qui doivent au final être remboursés, tels que définis par l'article 6 du décret portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française. Il se fait simplement que les remboursements de ces détachements à la Fédération Wallonie-Bruxelles n'ont pas été effectués, ce qui constitue l'un des problèmes de gestion de l'ASBL.

M. Laurent Henquet (MR). – La dette s'élève donc à 600 000 euros; par qui sera-t-elle payée? En vue d'éviter qu'une telle situation ne se reproduise, comment expliquer qu'une ASBL établie depuis trois ans connaisse à ce point des dérapages en interne? Qui contrôle la composition du conseil d'administration? Est-ce votre responsabilité?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Ce n'est pas ma responsabilité puisqu'il s'agit d'une ASBL de droit privé.

M. Laurent Henquet (MR). – Cela veut donc dire qu'il n'y avait aucun contrôle de ces subventions.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – C'est justement parce que nous avons contrôlé les subventions que nous avons découvert de graves manquements.

M. Laurent Henquet (MR). – Très bien. Confirmez-vous que ces manquements incluent les voyages à l'étranger?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Je n'en dirai pas plus pour l'instant. Des discussions sont en cours et il se peut que la question soit approfondie.

M. Laurent Henquet (MR). – Je vous interroge à ce sujet parce que je peux comprendre que d'autres ASBL se plaignent de devoir ramer alors qu'elles fonctionnent bien.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Moi aussi, je comprends tout à fait.

M. Laurent Henquet (MR). – Nous sommes donc sur la même longueur d'ondes. Nous savons

que des commissaires du gouvernement finissent toujours par observer le fonctionnement des organismes d'intérêt public (OIP) et autres; tâchons donc à l'avenir de veiller au contrôle des structures juridiques que nous subventionnons afin d'éviter de pareils débordements. Il s'agit tout de même de problèmes d'une ampleur considérable en très peu de temps de gestion. Je vous sais néanmoins proactive dans ce domaine – ce n'est pas un reproche personnel.

1.5 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Avancées des travaux du Mont de la Salle à Ciney»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

En octobre dernier, la Fédération Wallonie-Bruxelles a fait l'acquisition du Mont de la Salle pour un montant non négligeable de 5 millions d'euros. Il est prévu d'installer sur ce site de 14 000 m² et de plus de 16 hectares de terrain, l'école spécialisée Le Caillou pour la rentrée 2018.

Madame la Ministre, vous m'aviez précédemment assuré que la priorité était accordée aux travaux d'aménagement. Des discussions et des réflexions avaient été menées avec la direction et les équipes pédagogiques. Quel est l'état d'avancement des travaux? Les locaux seront-ils prêts pour la rentrée scolaire de septembre prochain?

Par ailleurs, nous avons évoqué la possibilité d'étendre l'enseignement spécialisé, qui, à l'heure actuelle, est loin de répondre aux besoins des parents et des élèves de la région. Ces derniers doivent souvent parcourir de nombreux kilomètres pour accéder à un type d'enseignement qui leur est adapté. Votre cabinet a-t-il pris contact avec les responsables des écoles spécialisées avoisinantes? Des projets de collaboration sont-ils prévus avec ces écoles ou avec certaines d'entre elles, notamment pour établir de nouveaux types d'enseignement? D'autres partenariats sont-ils pris en considération?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Il est effectivement prévu d'accueillir dès la rentrée 2018 sur le site du Mont de la Salle de Ciney une école spécialisée ainsi que l'internat du home d'accueil Le Caillou. Les travaux d'aménagement sont en cours. À ce jour, les travaux de désamiantage, de déplacement de groupes frigorifiques, de démontage de cloisons et faux-plafonds ainsi que la fermeture de certaines baies sont terminés. Les travaux d'adaptation des installations électriques et des alarmes de détection d'incendie ainsi que les modifications du réseau d'égouttage sont en cours également. Prochainement, les travaux de flocage des dalles et d'installations sanitaires vont débiter. Ils seront

suivis par la pause des nouveaux faux-plafonds et des revêtements de sols et par les travaux de peinture. Le planning des travaux prévoit des locaux opérationnels dès le 1^{er} août 2018 pour l'internat et le home d'accueil permanent et dès le 1^{er} septembre 2018 pour la rentrée de l'école, pour autant qu'aucun imprévu sérieux ne vienne perturber ce calendrier qui a déjà subi quelques modifications en fonction de travaux complémentaires non prévus dans le planning initial et qui doivent absolument être effectués.

Mes conseillers ainsi que l'administration se rendront à nouveau sur place pour prendre connaissance de l'évolution du chantier que nous suivons réellement de près. Les résultats de cette prochaine visite détermineront si le nouveau planning s'avère trop serré et s'il est nécessaire d'envisager un léger report du déménagement.

Au-delà des considérations qui sont propres au chantier, je tiens à garantir la sécurité et le bien-être des élèves au sein de la nouvelle structure. Comme je vous le disais en décembre 2017 dans ma réponse à votre précédente question, l'arrivée du Caillou à Ciney ne va pas compromettre l'avenir de l'école communale L'Étincelle. J'ai appris que cette dernière souhaitait augmenter son offre d'enseignement. J'aimerais être associée à cette réflexion afin de garantir la bonne collaboration entre les deux établissements et l'offre d'enseignement spécialisé qui est nécessaire pour répondre aux besoins des élèves de cette région. Un premier contact a été établi avec le bourgmestre et nous poursuivons les contacts avec le pouvoir organisateur communal.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

Madame la Ministre, vous confirmez que les travaux sont bien avancés et que les dates seront en principe respectées. Je vous encourage à poursuivre cette collaboration avec les différents acteurs de l'enseignement spécialisé situés à proximité du Mont de la Salle. Je pense que c'est une belle opportunité pour l'enseignement spécialisé de la région.

Je voudrais aussi mettre en exergue l'expérience dont j'ai bénéficié en participant au ramassage scolaire lors d'une activité organisée par le service public de Wallonie (SPW). J'ai pu réellement me rendre compte des trajets effectués par les enfants. Je l'ai fait pendant une journée, mais les enfants effectuent ces trajets tous les jours. Je peux vous dire qu'il est compréhensible qu'ils soient déjà fatigués en arrivant à l'école après un si long trajet.

1.6 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Cinquième colloque international et sixième sommet du numérique en éducation à Montréal»

Mme Olga Zrihen (PS). – Les 3 et 4 mai dernier se sont déroulés à Montréal le cinquième colloque international et le sixième sommet du numérique en éducation. Plus de 1 000 participants venus de tous les coins du monde se sont rencontrés pour discuter d'éducation à l'ère numérique.

Il est indéniable que l'usage du numérique facilite de façon fantastique notre accès aux supports de connaissances. D'après une recherche canadienne, cet usage ne modifie cependant aucunement les tâches ou les apprentissages scolaires. La recherche démontre que ce n'est pas parce que les élèves se disent plus motivés en utilisant le numérique que cette motivation présente un réel impact sur leur apprentissage. Ce qui importe avec le numérique, c'est l'usage pédagogique qu'en fait l'enseignant.

De nombreuses initiatives sont développées au Canada afin d'habituer les enfants dès le plus jeune âge, aux technologies, à la créativité, au développement des compétences numériques. Par exemple, les comités numériques sont mis en place sous forme de «mediateam» au sein de certaines écoles: les élèves de la troisième à la sixième année enseignent l'usage d'un logiciel ou d'une application à des enseignants du primaire et à d'autres élèves, généralement quatre élèves par classe, qui deviennent à leur tour des experts et transmettent par la suite leurs acquis aux autres élèves de leur classe. Une initiative intéressante est l'implantation d'un «FabLab» (*fabrication laboratory*) qui permet d'apprendre, de créer, de partager par l'intermédiaire et avec des TIC.

Une délégation belge a-t-elle été présente à ce sommet du numérique en éducation? Les initiatives développées ci-dessus pourraient-elles être envisagées dans nos écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'amener nos élèves à réaliser des projets créatifs et soutenir les enseignants du primaire dans des expériences novatrices? Y a-t-il des contacts et échanges actuellement avec le Canada afin de s'inspirer de ses bonnes pratiques scolaires en matière d'apprentissage des TIC, aussi bien pour les enseignants que pour les élèves?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – L'administration générale de l'Enseignement (AGE), à travers le Service du numérique éducatif (SNE) et le Centre de ressources pédagogiques (CRP) collaborent étroitement avec la direction générale de la transformation numérique et la direction des ressources didactiques du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Québec. Depuis deux ans, différents axes de collaboration basés sur l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence sont à l'examen: les compétences et les contenus associés à la société numérique, l'accompagnement et la formation, l'équipement, les modalités de diffusion et du partage des pratiques et la gouvernance numérique du système scolaire. Ces différents axes font l'objet de mis-

sions et d'échanges réguliers entre les services des deux administrations. Récemment, une mission a été organisée par l'AGE sur la thématique des ressources numériques: partage du contenu, partage d'expertises sur les plateformes et leur gestion, diffusion de l'innovation et veille numérique. Cette mission a également porté sur la formation à distance: outils, contenus et ressources. Elle a également traité de l'accompagnement technopédagogique des enseignants: formation, soutien et gouvernance. Enfin, les services de l'AGE échangent également avec d'autres provinces canadiennes dont l'Ontario.

Concernant le cinquième colloque international et le sixième sommet du numérique en éducation, l'AGE y était bien représentée; elle l'était également l'année passée. Grâce au délégué de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur place, ces colloque et sommet ont été l'occasion, l'an dernier, de présenter aux différents ministères le Pacte et l'ébauche du futur plan stratégique du numérique. Cela a aussi été l'occasion de rencontrer les éditeurs spécialisés dans le numérique éducatif et de visiter un centre de ressources pédagogiques ainsi qu'une école à la pointe des projets numériques. Les membres de l'AGE étaient aussi présents au colloque du réseau d'enseignement francophone à distance (REFAD) qui s'est tenu les 24 et 25 mai à Québec.

Concernant les initiatives canadiennes auxquelles vous faites allusion, elles sont connues et étudiées par l'AGE et régulièrement discutées, et ce, pour deux raisons: d'une part, certains agents ont été formés au Québec et ont participé à l'organisation des premières éditions des deux événements précités; d'autre part, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) finance des projets de coopération entre Wallonie-Bruxelles et le Québec, entre les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celles du Québec sur les aspects du numérique. Nous avons la chance de bénéficier de ces mutualisations. L'innovation et la créativité sont d'ailleurs favorisées dans nos écoles dans le cadre de l'appel à projets «École numérique» en Région wallonne où les projets pédagogiques innovants, mais surtout les projets numériques à l'échelle de l'établissement, sont largement plébiscités.

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la Ministre, ce matin, je parlais de drones dans le cadre de la formation en alternance. Nous parlons maintenant d'initiatives et de projets de collaboration dans le domaine du numérique. Nous avons évoqué récemment la nécessité de travailler à la sensibilisation aux algorithmes. Par ailleurs, le Sénat examinera prochainement un dossier qui portera justement sur la société du numérique.

Nous sommes plongés dans un univers tout à fait nouveau. Il nous faut occuper une position de leadership. L'enseignement doit vraiment intégrer, dans les plus brefs délais, toutes ces capacités. Il doit sensibiliser nos jeunes à être non seulement

aux manettes des différents instruments qu'ils connaissent, qu'il s'agisse des tablettes ou des smartphones, mais aussi les inciter à maîtriser toutes les ressources numériques qui leur permettront, demain, d'être à la pointe en matière d'emploi, de nouvelles perspectives et d'innovation. De mon point de vue, c'est la richesse que notre territoire pourrait leur apporter.

1.7 Question de Mme Olga Zrihen à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Consultation européenne par la Commission et sensibilisation aux débats européens au sein de nos écoles»

Mme Olga Zrihen (PS). – Madame la Ministre, une consultation en ligne de la Commission européenne sera ouverte à tous du mois de mai à la fin octobre 2018. Cette consultation prendra la forme de débats-citoyens, forums et événements organisés au niveau local sur la base d'initiatives citoyennes. L'idée est de laisser les citoyens européens exprimer leurs attentes, leurs appréhensions, mais aussi leurs propositions au sujet de l'Europe. Cet exercice démocratique inédit a pour ambition de sonder l'opinion du plus grand nombre de citoyens, et en particulier des populations habituellement les plus éloignées des débats sur l'Europe. La restitution des contributions sera examinée par le Conseil européen de décembre 2018 et servira de base de réflexion pour définir les priorités d'action de l'Union européenne pour les cinq à dix ans à venir.

L'éducation doit contribuer activement à cette initiative en encourageant les débats en milieu scolaire – les jeunes d'aujourd'hui sont les vrais Européens de demain –, en particulier dans nos écoles, en y associant non seulement les étudiants, mais aussi les enseignants, les personnels administratifs, les parents d'élèves ou les associations.

Madame la Ministre, cette consultation européenne sera-t-elle promue au sein de nos écoles? Si oui, avec quels outils et de quelle façon? Les élèves seront-ils sensibilisés à l'importance des débats européens? Existe-t-il déjà des initiatives destinées à susciter et développer l'intérêt européen chez nos élèves au sein de certaines écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Si oui, quelles sont-elles? La même question a été posée au ministre Pierre-Yves Jeholet pour nous assurer que, par-delà le volet scolaire, le secteur des petites et moyennes entreprises et tout le pôle économique avaient été sensibilisés. Sa réponse a été positive, bien entendu, mais il attendait aussi vos réactions.

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Dans la perspective des élections européennes de 2019, les dirigeants des pays de l'Union européenne se sont engagés à ce que

l'Europe apporte des résultats concrets dans les domaines qui comptent le plus pour les citoyens. Les instances européennes ont mis en place à cette fin une consultation citoyenne ouverte à tous les citoyens et accessible en ligne. Le but est de permettre au citoyen de s'exprimer dans le cadre du dialogue mis en place par la Commission européenne ou encore d'autres débats prévus dans les différents pays.

Actuellement, aucun débat n'est encore officiellement organisé en Belgique. Compte tenu du format de participation citoyenne proposé par la Commission, du public cible et du moment choisi pour la consultation – d'avril à octobre 2018 –, il me semble plus adéquat d'encourager les établissements scolaires à travailler la citoyenneté européenne au sein même des cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Dans ce contexte, l'apprentissage de la pratique du débat et la formation à une citoyenneté ouverte aux enjeux nationaux et européens, qu'ils soient politiques, éthiques et bioéthiques, socio-économiques, sociétaux, environnementaux ou culturels, font partie intégrante de la formation à donner aux élèves.

Les outils relatifs à la citoyenneté européenne développés par la Commission, le Parlement européen ou AEF Europe sont accessibles sur la plateforme dédiée à la citoyenneté sur le site www.enseignement.be. L'organisation et le développement des institutions européennes et les enjeux européens peuvent également faire l'objet d'activités citoyennes. À ce titre, nous avons lancé, dans la circulaire n° 6629 du 27 avril 2018, un appel à projets regroupant diverses thématiques telles que l'alimentation, le harcèlement, mais aussi la démocratie scolaire et les activités citoyennes. L'appel sera clôturé le 15 juin.

Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a lancé une campagne sur le thème «Des écoles démocratiques pour tous». La campagne vise à souligner l'engagement en faveur des valeurs et principes démocratiques dans la vie et la culture des écoles dans les États membres du Conseil de l'Europe. L'objectif est d'impliquer de nombreux acteurs du monde de l'éducation et d'offrir aux élèves et aux enseignants des opportunités pour concevoir des projets et s'engager dans des initiatives scolaires qui favorisent un dialogue ouvert et inclusif dans des environnements d'apprentissage sûrs. La circulaire n° 6619, intitulée «*Enquête 2018 – Des écoles démocratiques pour tous*» a été diffusée le 17 avril 2018 pour communiquer des informations à ce sujet.

Mme Olga Zrihen (PS). – La période de mai à octobre, choisie pour cette consultation, soit entre les examens et la rentrée, n'est pas compatible avec le calendrier du monde de l'enseignement. À mon sens, les «jours blancs» pourraient être mis à profit à des fins de sensibilisation. Il s'agirait, d'une part, de mieux faire connaître le fonctionnement de l'Europe et, d'autre part, de rendre les débats européens plus uni-

formes et intégrés. Il ne serait pas inintéressant de présenter cette option par l'intermédiaire d'une circulaire; ces journées pourraient être utilisées pour sensibiliser ceux qui n'ont pas répondu à vos appels et aux précédentes directives. Il est urgent d'aborder cette question, car les élections européennes auront lieu dans moins d'un an, le 26 mai 2019.

1.8 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Multiplément des réseaux d'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Contrairement à la majorité de ses voisins, la Fédération Wallonie-Bruxelles possède une multiplicité de réseaux d'enseignement. Il va sans dire que cette situation donne lieu à une concurrence entre les écoles, qui tentent tant bien que mal d'attirer le plus grand nombre d'élèves.

Comme je vous en ai fait part dans plusieurs de mes interventions, il n'est pas rare en zone rurale de devoir fermer une école fondamentale à la suite de la diminution de la population scolaire et donc de l'impossibilité d'atteindre le nombre minimal d'élèves, même dérogatoire – 80 % pour une année complémentaire – fixé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est d'autant plus dommageable lorsque deux écoles ou implantations d'un même village, de deux réseaux différents, se trouvent dans cette situation ou risquent de s'y retrouver à court terme.

Sur le terrain, comme vous le savez, il arrive assez souvent que des établissements de différents réseaux collaborent dans le but d'organiser tous les cycles de l'enseignement fondamental sur le territoire de la commune. Toutefois, à l'heure actuelle, il n'existe aucune solution globale, si ce n'est la création d'un pouvoir organisateur (PO) multiréseaux, qui est loin de résoudre entièrement le problème.

N'est-ce pas dans l'esprit du Pacte d'excellence de simplifier l'organisation générale de l'enseignement et de réduire la concurrence, parfois malsaine, entre les écoles? Ne s'agirait-il pas d'un pas supplémentaire vers la mixité sociale? Pourquoi ne pas montrer l'exemple en rapprochant les différents réseaux officiels? À mon sens, cette solution a le mérite de préserver l'emploi du personnel nommé et d'être plus efficiente. Quelles sont les raisons d'un maintien d'un enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles sachant que son PO se trouve à Bruxelles, bien loin de la réalité du terrain et de ce réseau? Puisque l'enseignement fondamental organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ne regroupe que 150 établissements, ne serait-il pas plus logique de confier cette responsabilité direc-

tement aux communes?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Comme je l'ai déjà dit, certaines dispositions statutaires pourraient être revues, améliorées, harmonisées. Concernant le maintien des implantations et écoles de l'enseignement fondamental selon la norme de 80 %, nous en avons largement parlé ce matin. Ce temps supplémentaire permettra aux écoles de développer un projet pour essayer d'accueillir de nouveaux élèves. Le modèle du pouvoir organisateur multiréseaux dont vous parlez est une possibilité juridique récente.

Dans le cas de la création de nouvelles écoles, selon les profils du porteur du projet, l'avis n° 3 du Pacte prévoit d'améliorer la situation des enseignants débutants. On peut y lire que les deux axes principaux sont les conditions de travail et d'emploi des enseignants débutants, l'accueil et l'accompagnement lors de leur entrée en fonction. Dans le premier axe, trois volets sont à opérationnaliser et vont vers une plus grande harmonie des statuts. Je vous cite les trois volets: optimiser la gestion des emplois vacants de manière à offrir plus rapidement des offres d'emplois et y répondre plus rapidement, au mieux dès le début de l'année scolaire; étudier les mesures permettant de stabiliser plus rapidement l'enseignant débutant et limiter le morcellement de sa charge; étudier les mesures permettant de faire en sorte que les écoles à encadrement différencié ou à indice socio-économique (ISE) faible bénéficient d'une proportion plus importante d'enseignants expérimentés et d'une plus grande stabilité des équipes pédagogiques.

On parle donc bien d'«étudier» les mesures, car on sait que cela ne se fera pas rapidement. Le phasage du Pacte prévoit l'entrée en vigueur de ces volets pour septembre 2019. Ces mesures s'ajoutent aux dispositions en vigueur depuis septembre 2016: accueil du débutant et désignation du référent. Par ailleurs, le Pacte souhaite trouver une complémentarité entre, d'une part, stabilité et sécurité et, d'autre part, diversification et mobilité de la carrière. Cela passe notamment par l'entrée en vigueur en 2020 de la carrière en trois étapes.

Dans un temps plus rapproché, je pense à la création d'un congé pour exercer la même fonction ou une autre fonction au sein d'un même réseau, voire d'un réseau différent. Je pense que l'on doit essayer d'être créatifs à ce sujet. Ce dispositif concerne les fonctions de recrutement.

Concrètement, un membre du personnel aurait la possibilité de prendre congé de son école d'origine pour exercer une autre fonction ou la même fonction au sein d'un autre établissement d'accueil, dans un emploi temporairement ou définitivement vacant jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ce dispositif proposé est à l'étude et doit viser un équilibre entre la sécurisation du membre du personnel dans sa mobilité et l'accélération de

la déclaration de vacances d'emploi dans le pouvoir organisateur d'origine.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Concernant le rapprochement d'écoles du même réseau ou de réseaux différents et le PO mixte proposé comme solution décrétable dans une commune particulière, leur évaluation serait opportune afin de connaître le déroulement des événements et les difficultés rencontrées sur le terrain. Ça pourrait peut-être engendrer d'autres initiatives à d'autres endroits.

Ensuite, Madame la Ministre, je vous rejoins totalement sur la volonté à un moment – encore à préciser – de rapprocher les différents statuts. Chacun peut avoir un avis différent, mais il faut quand même aller dans le même sens.

Enfin, vous avez parlé de l'attractivité des écoles. Nous observons que certains établissements disposent de plusieurs places et d'autres pas du tout. Là aussi, peut-être le rapprochement entre écoles du même réseau ou de différents réseaux permettrait-il de libérer des places, notamment dans des écoles qui dispensent l'enseignement technique dans les deuxième et troisième cycles.

1.9 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Rapport de l'OCAM et incidences éventuelles sur notre enseignement obligatoire»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, la sortie du rapport de l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) sur les formations des futurs imams assurées par la Grande Mosquée de Bruxelles a fait grand bruit. Le ministre Jean-Claude Marcourt a déjà été interrogé à ce sujet par rapport au volet «Formation», mais j'aimerais vous interroger sur les conséquences éventuelles au niveau de l'enseignement obligatoire.

En effet, parmi ceux qui ont suivi des formations dispensées par la Grande Mosquée de Bruxelles, certains sont aujourd'hui professeurs de religion dans des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces derniers ont donc été formés avec des ouvrages où des termes antisémites, homophobes, xénophobes sont largement utilisés, et où le djihad armé est préconisé.

Avez-vous demandé et obtenu le rapport de l'OCAM pour que votre administration puisse analyser à son tour les résultats de cette enquête et les incidences que cette situation peut entraîner au sein de notre système éducatif? De quelle manière comptez-vous réagir? Avons-nous une idée du nombre de professeurs de religion islamique qui seraient passés par l'institution précitée? Comptez-vous rappeler aux professeurs de cours philosophiques, quelle qu'en soit l'obédience, leur

responsabilité envers les élèves? Collaborez-vous avec votre collègue M. Marcourt et avec l'Exécutif des musulmans de Belgique en vue d'améliorer la formation initiale et continuée des enseignants de religion islamique dans notre enseignement obligatoire?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – Le Centre islamique et culturel de Belgique, mieux connu sous le nom de Grande Mosquée du Cinquanteaire, s'est occupé du culte musulman dès sa reconnaissance en 1974 et jusqu'en 1990, date à laquelle le Conseil des sages a été mis en place. Un comité technique s'est ensuite installé, avant un exécutif provisoire qui, le 3 mai 1999, a été reconnu officiellement par un arrêté royal sous l'appellation d'Exécutif des musulmans de Belgique.

La liste des titres requis pour toutes les religions reconnues a été déterminée par l'arrêté royal de 1971 fixant le statut des maîtres de religion, des professeurs de religion et des inspecteurs de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements d'enseignement de la Communauté française. La première liste de titres spécifiques requis pour les professeurs de religion islamique n'a cependant été déposée qu'en 1999. La régularisation des enseignants, en ce compris leur nomination, n'a débuté qu'en 2002 via la mise en œuvre d'une inspection. Tous les enseignants étaient donc désignés, avant 1990, par le Centre islamique et culturel de Belgique. Un certain nombre d'entre eux ont suivi la formation à l'Institut islamique européen de Belgique, attaché à la Grande Mosquée du Cinquanteaire, qui n'était pas, à l'époque, sous l'emprise de la mouvance salafiste.

L'Exécutif des musulmans de Belgique n'a reconnu que les études terminées ou entamées pendant la période où le Centre islamique était considéré par les autorités belges comme l'autorité du culte islamique. Il s'agit de quelques enseignants qui avaient terminé leurs études, à l'époque sur quatre ans, avant 1995. L'Exécutif des musulmans de Belgique ne reconnaît donc pas les études supérieures effectuées après 1995 à l'Institut islamique européen de Belgique. C'est un élément important.

Il me revient que les manuels en version arabe dont il est question sont d'usage, dans cet institut, depuis 15 ans. D'après le rapport de l'OCAM, la version française des manuels n'est pas concernée. Il s'agit aussi d'un élément important. Mon cabinet a effectivement souhaité obtenir le rapport de l'OCAM pour pousser plus loin l'analyse des résultats de l'enquête et les incidences potentielles sur notre système éducatif. Le travail a bien eu lieu et les conclusions nuancées relatives à la formation initiale des enseignants aujourd'hui en fonction sont plutôt rassurantes.

Lors d'une question orale de votre collègue, M. Doukeridis, en janvier 2017, j'avais indiqué

que trois professeurs de religion islamique passés par l'Institut avaient souhaité obtenir la reconnaissance de l'Exécutif des musulmans de Belgique via la régularisation. D'autres enseignants, qui avaient suivi la même formation, disposaient également d'autres titres conformes à la liste des titres requis par l'arrêté royal de 1971.

Avant la réforme des titres et fonctions, seul l'Exécutif des musulmans de Belgique était habilité à former les enseignants de religion islamique, tant au niveau de la pédagogie que de la matière spécifique. Aujourd'hui, les titres reconnus pour enseigner le cours de religion islamique se retrouvent dans des fiches-titres proposées par la Commission interréseaux des titres de capacités (CITICAP). Ils sont ensuite validés par le gouvernement et enfin confirmés par un décret.

Le certificat en didactique du cours de religion islamique, organisé par l'Université catholique de Louvain (UCL) en collaboration avec l'Exécutif des musulmans de Belgique et validé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, est organisé depuis trois ans. Le premier diplôme a été remis l'année dernière, lors d'une cérémonie à laquelle je participais. Ce certificat est aujourd'hui le vecteur incontournable de la formation initiale obligatoire des enseignants de religion islamique.

J'ai demandé à l'ancien président de l'Exécutif des musulmans de Belgique, M. Echallaoui, d'envisager la diffusion d'un message à l'adresse des maîtres et des professeurs de religion islamique. L'objectif est de leur rappeler, dans le cadre de la prise en considération du rapport de l'OCAM et sans aucune stigmatisation, leurs responsabilités envers les élèves ainsi que mon profond désaveu de l'antisémitisme, de l'homophobie, de la xénophobie et du djihad armé évoqués par les manuels écrits en arabe. M. Echallaoui m'a proposé d'organiser, dans les meilleurs délais, une rencontre avec son successeur afin de passer le témoin. J'ai trouvé la suggestion excellente et j'envisage déjà d'aborder avec le nouveau président la possibilité de cosigner un courrier sur ces enjeux.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Madame la Ministre, je tiens compte de vos éléments de réponse et je reviendrai vers vous si nécessaire.

(Mme Valérie Warzée-Caverenne prend la présidence)

1.10 Question de M. Laurent Henquet à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, intitulée «Décret du 9 décembre 1999 portant assentiment à l'accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique entre la Communauté française de Belgique et la République française»

M. Laurent Henquet (MR). – Depuis maintenant un an, le ministre français de l'Éducation nationale œuvre à la réforme de l'enseignement. Outre la réforme importante du baccalauréat, deux axes sous-tendent le travail du ministre: d'une part, la lutte contre «l'égalitarisme» et, d'autre part, la volonté de revenir aux fondamentaux de l'enseignement primaire, au nom de la lutte contre le «pédagogisme».

Vous vous employez également, Madame la Ministre, à réformer l'école au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais dans une direction totalement opposée. En effet, confondant équité et égalité, vous prolongez le tronc commun jusqu'à l'âge de quinze ans et le renforcement des savoirs de base semble davantage être un effet d'annonce qu'une réalité. Cette logique bien différente m'étonne d'autant plus que le décret du 9 décembre 1999 portant assentiment à l'accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique entre le gouvernement de la Communauté française de Belgique et le gouvernement de la République française stipule en ses différents articles qu'une coopération sera organisée dans les domaines de l'enseignement de tous niveaux. L'article 2 du décret consacre même le renforcement de la coopération en encourageant les initiatives conjointes. L'article 6, quant à lui, précise que les parties procéderont à des échanges d'informations et d'expériences sur l'organisation de leurs systèmes respectifs et pourront décider d'actions communes. Enfin, l'article 14 du décret encourage les parties à organiser une coopération entre leurs services respectifs dans les domaines couverts par l'accord.

Madame la Ministre, cet accord de coopération est-il toujours d'actualité? Dans l'affirmative, avez-vous des contacts réguliers avec votre homologue français? Avez-vous eu des échanges avec la France dans le cadre de l'élaboration du Pacte pour un enseignement d'excellence? Si tel est le cas, comment expliquer pareille différence d'orientation?

Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation. – C'est le rôle de Wallonie-Bruxelles International (WBI) et non du ministère de suivre les accords de coopération bilatéraux. WBI interpelle alors ce dernier par le biais de la direction des relations internationales en vue de la tenue des réunions de commission mixtes. Au cours de celles-ci, les axes de coopération et plus précisément le programme d'action pour une période déterminée sont approuvés. Néanmoins, indépendamment du cadre de l'accord auquel vous faites référence, j'entretiens depuis plusieurs mois des contacts directs avec mon homologue français. À la suite d'une rencontre avec celui-ci, nous avons convenu d'un certain nombre de sujets concrets où les collaborations seraient de mise. Le 11 janvier de cette année, nous avons tenu une réunion de travail à Paris entre l'administration française et mon cabinet pour définir tous les sujets d'échange.

Sur cette base, nous avons convenu de mettre en place une collaboration dans les axes suivants. D'une part, le domaine du numérique dont l'adaptation du cadre de référence européen DigComp 2.1 réalisé par la France dans le cadre de la réécriture de ses socles pour l'enseignement, ou encore des échanges de données techniques entre administrations dans le cadre des plateformes de ressources éducatives. Nos administrations respectives se mettent ainsi en contact, principalement par échanges de documents techniques. Des réunions de travail sous forme de vidéoconférences sont également à l'étude avec notre partenaire français, afin de mutualiser les expertises sur le numérique. Par ailleurs, l'administration a été associée à la *Peer Learning Activity* (PLA) qui s'est tenue les 14 et 16 mars, à l'initiative de son homologue française. Il s'agissait d'un événement entre administrations, donc.

D'autre part, dans le domaine de la culture et de l'éducation, nous avons retenu le principe d'une collaboration sur les référentiels, en particulier en ce qui concerne la mise en place du parcours d'éducation culturelle et artistique (PECA). Il a été proposé d'associer des observateurs français dans le cadre de la prochaine session des classes résidentielles d'immersion artistique (CRIA) et séjours pédagogiques qui auront lieu à La Marlagne, en octobre prochain. À la lumière du contenu de ces échanges multiples, je ne partage donc pas spécialement avec vous le sentiment que le Pacte d'excellence est en opposition avec des enjeux portés par le ministre français.

M. Laurent Henquet (MR). – Je vous remercie pour vos éléments de réponse, Madame la Ministre. Je note avec plaisir qu'une collaboration est établie entre les deux pays. Il est vrai qu'en observant cette lutte contre l'égalitarisme et la volonté du ministre français de l'Éducation de remettre les fondamentaux de base dans l'enseignement primaire, il s'éloigne un peu de vous. Un paradoxe apparaît puisque M. Blanquer, c'est Macron, et Macron, c'est le centre. Or, chez nous, le centre, c'est le cdH. Ces oppositions sont donc amusantes... ou alarmantes. Qui a raison? Le

cdH ou M. Blanquer? Nous constatons en tout cas que les Français suivent le ministre Blanquer alors qu'il revient à des fondamentaux et qu'il pourrait être considéré, dès lors, comme un conservateur... Pourtant, 70 % des Français lui donnent raison dans la politique qu'il mène actuellement et qui est en complète contradiction avec ce qu'avait fait sa prédécesseure. Peut-être devrions-nous nous en inspirer?

(M. Laurent Henquet, vice-président, reprend la présidence)

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Marie-Martine Schyns, ministre de l'Éducation, de Mme Jacqueline Galant, intitulées «Interdiction du GSM à l'école» et «Campagne contre le harcèlement scolaire», de M. Gilles Mouyard, intitulées «Contrôles réalisés par la Société des éditeurs de musique au sein de certains établissements», «Nombre d'exclusions scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles» et «Manque de moyens pour l'inclusion des élèves à besoins spécifiques», de M. Jean-Pierre Denis, intitulées «Fermeture de la Maison des maths à Quaregnon», «Disponibilité des documents pour les épreuves de fin d'année», «Scolarisation chez les gens du voyage» et «Communication interinstitutionnelle», de M. Jean-Charles Luperto, intitulée «Manuels scolaires numériques pour les "dys"», de M. Nicolas Tzanetatos, intitulée «Accessibilité des cours de sport à l'école pour les enfants en situation de handicap», de Mme Isabelle Stommen, intitulée «Augmentation du nombre d'élèves francophones étudiant en Flandre», et de Mme Mathilde Vandorpe, intitulée «Harcèlement scolaire en cette période de fin d'année», sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 15h25.